Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Séance du mercredi 19 mai (suite)

LA SÉRICULTURE

Le résultat du scrutin est accueilli par cette apostrophe de M. KLOTZ :

« La Chambre a voté l'augmentation de la prime à 0,75.

» La Chambre fera ce qu'elle voudra. Ce vote produit une augmentation de crédit de 1.200.000 francs. Nous dépassons ainsi l'ensemble du crédit de 6 millions prévus à l'article 3 du projet. Du premier coup vous atteignez le plein battement de la loi, vous le dépassez même et vous allez contre le but de la loi. Dans l'intérêt de la sériculture, je vous engage à vous ranger au texte de la commission ».

M. CAILLAUX. — Que le gouvernement repoussera.

M. FLOTZ. — Vous le voyez alors, la loi fixant la prime à 0,75 serait davantage mise en péril.

M. ALLARD. — Le vote à mains levées a plus de valeur que celui qui serait rendu au scrutin public; il a été rendu par ceux qui sont présents ici et qui s'intéressent à la question.

Il n'en sera pas de même avec le scrutin public. Au surplus, il serait temps que le gouvernement et la commission se missent d'accord sur le taux de la prime; pouvez-vous, M. Klotz nous promettre de nous faire accorder par le ministre le taux de 0,75 ? Je m'étonne de ce que le président de la commission ait fait de mettre en doute le vote à mains levées de tout à l'heure. En fait-il une question d'amour propre.

Voix au centre. — C'est un mouvement de mauvaise humeur.

M. KLOTZ. — Il n'y a pas d'amour propre dans mon opposition. Je dis que le taux de 0,75 sera un argument de plus pour M. Caillaux contre la loi lorsque le Sénat en sera saisi.

M. ALLARD. — Je demande le renvoi à la commission.

EXPLICATION DU MINISTRE

M. Caillaux monte à la tribune.

M. CAILLAUX. — M. Klotz vous a déjà dit qu'avec la prime de 0,75 vous êtes déjà hors du périmètre de la loi. Il faut bien que je me prononce là dessus et que je défende les intérêts de l'ensemble des contribuables contre quelques intérêts particuliers. (Applaudissements).

M. Devèze proteste.

M. CAILLAUX. — Si vous accroissez la protection pour une certaine catégorie de cultivateurs, il vous faudra en faire autant pour toutes les autres catégories dont les prétentions ne seront pas moins justifiées. La solution que la Chambre a votée est exorbitante.

Si la Chambre veut faire œuvre utile avant le 31 mai, je l'engage à suivre sa Commission.

Plusieurs voix. — A la Commission !

M. Devèze prend texte de l'article 8 pour répondre au ministre. L'art. 8 dit : « Si la moyenne des dépenses des cinq premières années dépasse pour les primes à la sériculture la somme de 6 millions, les tarifs inscrits seront susceptibles au cours de la sixième année d'être réduits. Nous avons donc devant nous, dit M. Devèze cinq années pendant lesquelles nous pouvons appliquer les 0,75 c. de prime par kilog.

M. DE RAMEL présente des observations analogues. D'ailleurs, ajoute-t-il, quel argument a apporté M. le ministre pour soutenir son opposition. A-t-il constaté les chiffres que j'ai donnés et qui prouvent que la prime de 0,60 ne sauve pas les sériciculteurs du déficit, du désastre ?

Au surplus, je demande à la Chambre s'il y a utilité à procéder au vote d'ensemble d'un article qui n'a qu'un paragraphe et qui n'a été modifié que sur un seul point (Applaudissements).

Malgré cette judicieuse observation, le président met l'ensemble aux voix.

Par 338 suffrages contre 144 il est repoussé.

M. KLOTZ. — Je demande le renvoi à la Commission et une suspension de séance qui permette de rédiger un nouveau texte. Il en est ainsi décidé.

La séance suspendue à 5 heures 15 est reprise à 5 heures 45.

M. KLOTZ. — Le Gouvernement accepte la prolongation de la durée de la prime jusqu'à l'année 1929, mais il est intransigeant sur le taux et la Commission accepte alors celui de 0,60, mais par contre, le gouvernement cédant à nos sollicitations retire le maximum de six millions prévu par l'article 8.

M. CAILLAUX ajoute : « Le maximum de six millions disparaît, nous restons engagés pour les vingt ans, mais si les sacrifices budgétaires étaient trop excessifs, durant les dix premières années, le Gouvernement saisirait le Parlement d'une nouvelle loi. »

M. ALLARD. — Je regrette la décision de la Commission, la prime de 0,70 était à peine suffisante, même celle de 0,75 votée par la Chambre.

Il ne s'agissait pas en effet d'une prime à donner à une de ces industries qui prennent l'argent dans la poche de tout le monde, mais bien à une industrie qui n'occupe que de braves et malheureux ouvriers.

M. KLOTZ. — Je vous remercie de vous rallier à notre nouveau texte. Vous dites que la Chambre avait voté la prime de 0,75, je vous réponds que si ce vote eût été maintenu, la Commission aurait repoussé la prolongation de la durée de la prime.

M. DEVEZE exprime les mêmes regrets que M. Allard.

M. DE RAMEL. — L'engagement est-il ferme pour vingt ans ou pour dix ans seulement. Les explications du ministre sur ce point ne sont pas claires.

Nous demandons que l'engagement soit ferme, jusque en 1929 et qu'en conséquence l'article 8 soit supprimé purement et simplement.

Après quelques mots de M. THIERRY, l'article premier est adopté. Il est ainsi conçu :

« A partir du 31 mai 1909 jusqu'au 31 décembre 1929, il sera alloué aux sériciculteurs une prime de 0,60 par kilog. de cocon frais, qu'il soit destiné à la filature ou au grainage ».

Un amendement de M. Louis Dreyfus tendant à accorder une somme de 500.000 fr. à titre de secours, un autre de M. de Ramel analogue sont renvoyés à la Commission.

M. Leroy-Beaulieu propose un article additionnel exonérant de tout impôt foncier pendant les dix premières années les terres qui auront été plantées en mûriers entre le 31 mai 1909 et le 31 décembre 1929. L'article est renvoyé à la Commission du Budget.

On aborde ensuite l'article 2. Dans chaque département viticole, il sera institué par les soins du préfet une Commission de contrôle des primes. L'article est adopté.

L'art. 3 qui prévoit les sanctions contre toute tentative de fraude pour l'obtention de primes est adopté.

L'art. 4 est ainsi conçu : « A partir du 1er juillet 1909 jusqu'au 31 mai 1929 il sera alloué aux filateurs de soie proportionnellement au travail annuel de la bassine une prime de 400 fr. par bassine filant à plus de trois bouts et une prime de 200 fr. par bassine même à un bout pour les filateurs de cocons doubles.

Mais M. Devèze qui est l'auteur d'un amendement estime qu'il faut donner au débat toute son ampleur et demande en conséquence le renvoi. Un long débat sans intérêt s'engage à ce propos. M. Devèze, en effet, dans cet amendement, entame la question des minimums de salaire pour l'ouvrier des filatures.

INCIDENT

M. Klotz ayant déclaré que la Commission des douanes n'était pas compétente pour régler la question en demande la disjonction et le renvoi à la Commission du travail.

MM. Dubois, Pastre, Devèze protestent, disent qu'ils ne laisseront pas étrangler le débat.

On propose de renvoyer à vendredi.

M. Betoulle proteste. Le vendredi est consacré aux interpellations, dit-il, je demande le maintien de l'ordre du jour pour vendredi.

M. KLOTZ. — La responsabilité de la Chambre est engagée dans le vote de cette loi qu'elle doit faire aboutir vendredi, dernier délai.

M. Cruppi, ministre du commerce, fait la même déclaration.

M. Viviani fait observer qu'une séance le vendredi matin est impossible à cause de la réunion du conseil des ministres.

M. ALLEMANE. — Qui empêche de reporter à un autre jour le conseil des ministres ?

M. CAILLAUX. — Je ne sais pas que la Chambre ait mandat pour régler le travail des ministres. Je demande moi aussi le renvoi à vendredi soir.

On crie, on tempête, on ne s'entend plus.

M. Betoulle monte à la tribune pour protester contre la modification de l'ordre du jour de vendredi que propose le ministre des finances.

Finalement M. Clémentel, que son inexpérience à présider rend responsable de ce long incident, consulte la Chambre sur le maintien de l'ordre du jour.

Par 470 voix contre 111 il n'est pas maintenu. (Bruits à l'extrême-gauche).

M. ALLEMANE. — La Chambre veut donc renoncer à son droit d'interpellation ?

Je demande que les interpellations fixées pour vendredi soient alors remises à samedi.

La proposition de M. Allemane pour une séance supplémentaire samedi est repoussée par 337 voix contre 237.

On fixe à mercredi la discussion de la convention passée entre l'Etat et les Messageries Maritimes.

La séance est levée à 7 h. 05.

Prochaine séance vendredi 2 heures.

Franc-maçon et juif

COMME LE FR∴ WELLHOFF

Cette affaire Marix, dont les scandales éclatent coup sur coup, comme les tonneaux de benzine dans un incendie, nous montre bien la franc-maçonnerie au naturel.

Il y a encore des niguards qui s'imaginent que les enfants de la Veuve ∵ sont tout bonnement des originaux qui s'assemblent pour se gratter gravement dans la main, se livrer à des mômeries amusantes et deviser ensuite de choses philosophiques et humanitaires.

Non ! Tout cela c'est la frime, c'est la poudre aux yeux des profanes.

Au fond, la Secte est surtout un immense syndicat d'arrivistes, qui se poussent les uns les autres pour décrocher profits, honneurs et faveurs « per fas et nefas ».

Des chefs rouublards et canailles dirigent mystérieusement ces appétits et ces ambitions en rut et s'en servent pour atteindre leur but satanique : la déchristianisation et la bestialisation du peys.

Mais si les dirigeants sont odieusement sectaires, faisant le mal pour le mal, les dirigés sont simplement profiteurs, prêts à tout, obéissant « perindè ac cadaver », faisant le mal surtout en vue du profit.

De cette dernière catégorie semble bien être le juif franc-maçon Marix.

Tandis qu'il sabote la justice militaire pour trente deniers et plus, tandis qu'il vend faveurs, sursis, grâces, passe-droits, pour subvenir à ses fantaisies de viveur sans scrupules, il remplit admirablement les intentions infernales des chefs occultes en énervant la discipline militaire, en corrompant, en démoralisant.

C'est sans doute ce qui lui valut de si importantes « augmentations de salaire » dans la franc-maçonnerie.

Il a été chevalier Kadosch comme le fr∴ Wellhoff ; « très illustre prince du Royal Secret », comme le fr∴ Wellhoff, il a atteint le suprême degré, le 33e, comme le 33e fr∴ Wellhoff.

Il est ami intime du fr∴ général Peigné comme le fr∴ Wellhoff, qui a fait recevoir ce guerrier-gaga à la Loge « La Fidélité » de Lille, en compagnie du fr∴ de Lartigue, dans une solennité maçonnique que nous avons jadis racontée et que nos lecteurs n'ont peut-être pas oubliée.

Enfin, toujours comme le fr∴ Wellhoff, il appartient au Rite Ecossais et obéit à la Grande Loge de France, dont le fr∴ Mesureur est le grand-maître.

Et voyez comment opère le syndicat d'arrivisme :

Le fr∴ Marix s'ennuie en province. Il voudrait aller à Paris et y être toujours membre du conseil de guerre, qualité qui lui rapporte de si « cholis pénéfices ».

Et alors, voici les pistons maçonniques qui entrent en jeu.

C'est d'abord le fr∴ Chauvin, député, qui lui donne une recommandation pour le ministère de la guerre, où le fr∴ Valabrègue et le fr∴ Sarail sont grands arbitres des grâces.

Puis, ce sont les très hauts frères ∴ Desmons et Gérente, sénateurs, Mascuraud, Lafferre et Fiquet, députés, — etc... ajoute le « Matin » — qui donnent un coup de main, toujours au nom de la fraternité maçonnique.

Enfin, c'est le fameux fr∴ Peigné qui recommande notre juif aux députés, aux sénateurs, au ministère de la guerre, partout.

Mais voyez la guigne ! Il y avait à Tours un capitaine Julien, plus pistonné encore. Quels leviers, quelles truelles, quels triangles, quelles équerres avait fait manœuvrer ce fr∴ débrouillard ? Seul, le Grand Architecte le sait.

Toujours est-il que le fr∴ Peigné écrit, le 8 février 1906, au capitaine juif franc-maçon Marix qu'il « regrette vivement », mais que ce Julien, « qu'il a connu à Tours — toujours la camaraderie maçonnique — était « un concurrent trop appuyé » — lisez : pistonné — et qu'il a emporté le morceau.

Mais ce ne fut que partie remise, comme on sait, et Marix put enfin faire sa joyeuse entrée dans la capitale.

Voyez-vous ce jeu de la protection et du piston ? Mérite, moralité, savoir, honnêteté, mœurs, honneur : tout cela ne compte pas.

Est-ce qu'on s'inquiète de ces vétilles, entre frères ? Réussir, parvenir, décrocher les grosses timbales : tout est là.

Et, pour cela, on se pousse les uns les autres avec frénésie.

Voilà la moralité de cette Secte infâme.

Or, ce jeu du piston, nous l'avons tout aussi cultivé à Lille. Juifs et franc-maçons y mettent la main et en profitent comme à Paris.

Et, paraît-il, cela se passe ainsi à peu près dans toutes les garnisons.

Ah ! si les bons officiers pouvaient parler, s'ils osaient ! Leur chambard serait autre chose que celui des postiers. Ils ont leur Simyan, eux aussi, au ministère. C'est le fr∴ Sarail, créature du fr∴ Brisson, cent fois plus haïssable, parce que cent fois plus inique que le fr∴ Simyan.

Tout est pourri en haut, dans les postes influents, chez les militaires comme chez les postiers et comme dans toutes les administrations. C'est la faveur, le népotisme, le favoritisme éhontés qui y fleurissent sous le manteau de la Veuve ∵.

A quand le syndicat des officiers ? Ou, mieux, un colossal syndicat de tous les honnêtes gens ?

DEM.

P.-S. — Un fait qui n'a pas été signalé, et qui montre bien jusqu'à quel point la juiverie maçonnique est maîtresse de la garnison de Lille : Au-dessus de la porte du Cercle des Officiers, près du Jardin Vauban, flotte un drapeau tricolore en tout temps — excepté le jour où Lille pavoise pour Jeanne d'Arc. — Le dimanche du triomphe de la Libératrice de la France en notre ville, une main asservie a décroché le drapeau et l'a soigneusement caché.

Et cela pour ne pas honorer avec nous une brave Française, femme de guerre, trois fois blessée à l'ennemi et qui a sauvé la patrie !

O lâcheté ! ô honte !

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **HOUPLINES**, de **Mme Henri Rasson**, née **Angèle Deribreux**, de Wez-Macquart, décédée à l'âge de 26 ans, munie des sacrements.

— A **HAZEBROUCK**, de **M. Louis Play**, propriétaire, décédé à l'âge de 75 ans, après quelques heures de maladie. Le défunt était un vieil abonné de la « Croix du Nord ».

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

— Le lundi 24 mai sera célébré, en l'église Saint-Martin, à **DENAIN**, le mariage de **Mlle Aline Quarré**, fille de M. Charles Quarré et de Madame, née Elvire Cléry, avec **M. Désiré Lecouche**.

La messe de mariage aura lieu à onze heures, et non à neuf heures, comme elle a été annoncée par erreur dans le Bulletin paroissial.

— On nous annonce le prochain mariage de **M. Charles Barbe**, de Wambrechies, avec **Mlle Marie Hazebrouck**, fille de M. Louis Hazebrouck, conseiller municipal de Bousbecque. Ce mariage est fixé au 26 mai.

TRÈFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur.
Méfiez-vous des Contrefaçons

Deux nouveaux prélats

S. S. le Pape Pie X vient de nommer prélats de Sa Maison deux des prêtres les plus méritants et les plus vénérés du diocèse de Cambrai.

Ce sont : **Mgr MASSART**, vicaire général, secrétaire général de l'Archevêché, et **Mgr CARTON**, archiprêtre, curé-doyen de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Lille.

Mgr Massart est né en 1839.

Il fut d'abord économe au Petit-Séminaire de Cambrai. Il se fit remarquer dans ces fonctions par son esprit méthodique et son talent d'administrateur. Le cardinal Régnier, qui se connaissait en hommes, remarqua ces qualités et adjoignit M. l'abbé Massart à l'administration du diocèse, en qualité de secrétaire, puis de secrétaire général. M. Massart remplit depuis trente ans ces importantes fonctions, auxquelles sont venues s'ajouter celles de vicaire général. Il dut, au cours de ce long labeur, faire face aux difficultés innombrables soulevées à chaque instant par les administrations civiles, qui préparaient, par des tracasseries et des violations systématiques du droit, le coup de la Séparation.

Ce dernier événement, survenu au moment où la maladie commençait à paralyser les forces de notre vénérable Archevêque et avant l'arrivée de Mgr le Coadjuteur, aggrava singulièrement les charges et les responsabilités du nouveau prélat, qui y fit face par un travail écrasant.

Rien cependant ne put troubler la calme et sereine maîtrise de ce prêtre, qui dominait les événements par le grand sens surnaturel qu'il n'a cessé d'apporter dans ses graves fonctions : il fut et il est toujours l'homme de devoir, chez qui la conscience est souveraine. Et c'est dans cette partie vraiment sacerdotale de lui-même qu'il puise cette aménité de caractère qui l'a rendu si sympathique à tous.

Tels sont les services, les mérites et les hautes qualités qu'a daigné reconnaître le Souverain-Pontife en décernant cette haute distinction, qui honore, en la personne de Mgr Massart, l'Administration diocésaine tout entière, passée et présente, en même temps que le diocèse.

Nous joignons nos respectueuses félicitations à toutes celles qui parviendront, nombreuses, au nouveau prélat.

—o—

Mgr Carton est né à Halluin en 1842.

Il fut ordonné prêtre en 1868 et donna les premières années de son sacerdoce à l'Institution Notre-Dame, à Valenciennes. Pendant une dizaine d'années il s'y dévoua à l'éducation des jeunes gens. Les anciens gardent ineffaçable le souvenir du professeur qui se distinguait par une valeur pédagogique remarquable, surtout pour l'enseignement des sciences.

Après un court ministère pastoral comme curé de Gœulzin, Mgr Carton fut nommé curé de la très importante paroisse de Saint-Pierre-Saint-Paul, où il succédait à M. Gadenne, le frère aîné du vénérable chanoine centenaire de Raches.

Depuis 1881 Mgr Carton est lillois.

Il nous serait difficile d'énumérer les œuvres paroissiales qui doivent leur création ou l'activité de leur vie à son impulsion vigoureuse, persévérante.

Considérable est l'influence de Mgr l'Archiprêtre de Saint-Pierre-Saint-Paul dans tout ce qui a intéressé la vie catholique à Lille en ces vingt-huit années.

Les événements de toutes sortes, d'une gravité parfois exceptionnelle, nécessitèrent des décisions promptes, prudentes et fermes. Le clergé et les catholiques de Lille trouvèrent, pour ces circonstances difficiles, en leurs archiprêtres, le vénéré Mgr Lasne et Mgr Carton, des conseillers et des guides dont ils se félicitèrent de suivre les avis et la direction.

Avec tous les catholiques du Nord et de Lille, nous nous unissons aux heureux paroissiens de Saint-Pierre-Saint-Paul pour offrir au nouveau prélat nos respectueuses félicitations.

NOUVEAUX CHANOINES

A ces deux heureuses nouvelles nous avons le plaisir de joindre celles-ci, qui seront également accueillies avec satisfaction dans le diocèse de Cambrai :

Mgr l'Archevêque a nommé

Chanoines titulaires :

M. le chanoine Carlier, secrétaire de l'Archevêché ;

M. le chanoine Ponceaud, secrétaire particulier de Mgr le Coadjuteur.

Chanoines honoraires :

M. Ghesquier, directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes à Lille ;

M. Bourgeat, doyen de la Faculté des Sciences ;

M. Coubé, l'orateur bien connu ;

M. Descamps, directeur de l'Institution Blanche de Castille, à Lille.

Tentative d'assassinat

A RAIMBEAUCOURT

Nous avons annoncé hier qu'une femme avait été victime d'une tentative d'assassinat à Raimbeaucourt.

Voici dans quelles circonstances a eu lieu cette tentative :

Mme veuve Vienne, 85 ans, était réveillée vers minuit par un bruit insolite, puis un individu de forte taille la frappait violemment sur la tête essayant de l'assommer. La pauvre vieille s'évanouit. Revenue à elle, elle se réfugia dans une maison voisine.

Le malfaiteur était entré en brisant une persienne et un carreau, puis avait frappé Mme Vienne avec un vase que l'on retrouva en pièces. Il avait continué à frapper sa victime avec une fourchette qui fut également retrouvée.

On croit que le malfaiteur est entré chez Mme Vienne pour lui voler son argent.

Le Parquet s'est rendu à Raimbeaucourt pour procéder aux constatations. Il a interrogé un individu qui aurait tenu des propos compromettants.

Un homme broyé à la gare d'Anor

Deux ouvriers d'Anor, employés à la gare d'Hirson, rentraient chez eux à Anor par le train de marchandises de une heure du matin. Arrivés en gare d'Anor, l'un d'eux, M. Warocquier Albert, âgé de 30 ans, voulut descendre avant l'arrêt complet du train ; ayant mal calculé son élan, il tomba entre le quai et le train qui lui passa complètement sur le corps. Le malheureux fut coupé à quatre endroits différents, les bras et les jambes ne tenaient plus au corps que par un lambeau de chair et les entrailles étaient sorties entièrement du corps de telle façon qu'on ne put même pas le déshabiller. La mort avait été instantanée.

Le malheureux, qui était un ancien facteur d'Anor, laisse une veuve malade depuis un mois et un petit garçon de quatre ans.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Conflit terminé. — La grève du tissage Cavrois-Mahieu et fils, qui durait depuis onze semaines, a pris fin. Les 75 tisserands en grève ont repris le travail n'ayant obtenu que de très minimes avantages.

A TOURCOING

Chez les plafonneurs. — Les ouvriers et les patrons auront une entrevue vendredi à 2 heures de l'après-midi, en présence de M. Broquard, juge de paix, dont l'arbitrage a été accepté.

TEMPÉRATURE

Lille, le 19 mai.

Minimum, nuit, abrité	6·0
Minimum, nuit, découvert	5·4
Surface du sol, 8 h. du matin	11·8
A 1 mètre de profondeur	10·8
De l'air à l'ombre	11·0
Maximum, jour à l'ombre	19·7
Maximum, jour, au soleil	20·2
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0,80
Etat du ciel. Peu Nuageux.	
Direction du vent : O.	

BAROMÈTRE. — Le 19 mai (2 h. du matin) la pression est de 763 m/m le 20 mai (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps beau et chaud est probable.

IODINE BEYAERT. — Recommandée par les Docteurs aux enfants chétifs. — Succès certain, 21, rue Faidherbe, Lille, et toutes pharmacies.

L'INCENDIE des Docks et Magasins Généraux DE LILLE

IMMENSE RUINE

L'immense espace qui servait il y a deux jours encore d'entrepôt aux richesses du département ne présente plus aujourd'hui qu'un désolant aspect de ruines fumant au milieu de murs branlants de poutres tordues, au milieu d'eaux noirâtres.

Toute la journée de mercredi le port Vauban a été le but de promenade des Lillois et des étrangers venus à Lille à l'occasion de la Bourse. Chacun vient contempler l'œuvre du fléau qui a dissipé en fumée l'effort de milliers et de milliers de travailleurs.

L'ANCIEN MAGASIN AU SUCRE

Ici l'on s'extasie devant la longue façade de ce qui fut le magasin au sucre. Sous l'effort des flammes toute la carcasse de briques et de poutres métalliques qui la composaient s'est disloquée ; les murs trouées deci, delà, de larges baies penchent tristement leurs masses noircies sur les eaux prêtes à les engloutir ; la charpente métallique, qui provient d'une des ailes de la Galerie des Machines de l'Exposition de 1889, se balance encore dans les airs, toute enchevêtrée, mêlée de blocs de ciment ; à travers les pierres, les briques, qui se sont écroulées à l'intérieur, coulent des ruisseaux de sucre fondu, de caramel, qui lentement s'en vont dans la Deûle où disparaissent toutes les épaves de l'incendie. Au-dessus de toutes ces ruines de la dernière heure le pignon nord du bâtiment dresse sa haute silhouette ; un bloc de pierre blanche le surmonte ; on croit à chaque instant qu'il va tomber avec toute la muraille qui le soutient. Il y a des curieux qui ont passé la nuit dans l'espoir de le voir s'engloutir dans le bassin.

LES AUTRES MAGASINS. — LE CANAL

La même désolation est répandue aux autres coins des docks ; partout ce ne sont qu'immenses pans de murs qui pointent vers le ciel, des tas de briques, des amoncellements de caisses, de futailles, des poutres, des décombres fumants, des cuves métalliques boselées, des roues d'engrenages cassées, des blés, des avoines, des seigles, du riz, du maïs qui grésillent, du lin, des étoupes qui flambent, du chanvre qui craquèle, du coton qui noircit, des farines qui rougeoient, des huiles qui fument, des vins qui embaument, des monts de marchandises en un mot qui achèvent de se consumer tranquillement, défiant l'eau des lances impuissantes.

Le canal, lui, est semblable à une petite mer où viendrait de s'accomplir un grand naufrage ; des eaux profondes émergent des poutres, des fers, des bois, de petits îlôts de pierres ; çà et là flottent, s'entrechoquent des planches calcinées, des caisses éventrées, des balles de coton à demi-noircies, semblables à de monstrueuses éponges ; tout cela mêlé de grains de toute nature.

Au milieu de ces épaves s'agitent des petits chalands, montés par des éboueurs ; armés de crocs, de harpons, de pics, de gaffes, ils attirent à eux tout ce qui surnage et le rejette ruisselant sur la berge. C'est le déblaiement du canal qui commence.

Il commence seulement, car il faudra le mettre à sec pour le dégager de tous les matériaux qui encombrent le fond et rendrait impossible la navigation.

A l'angle de la rue Colbert et du quai Vauban les éboueurs ont dû déjà curer le fond du canal ; à cet endroit, en effet, l'eau, tamisée par un large treillis, s'en va par le moyen d'un canal souterrain, alimenter les chaudières de la Compagnie des Tramways et de la filature Crépy.

Attirées par le courant, de nombreux débris de coton, d'étoupe et de lin vinrent, dans la nuit et dans la matinée de mercredi, s'amonceler devant le treillis et l'obstruèrent partiellement ; plusieurs fois dans la journée les usines durent arrêter leurs machines. C'est à cela qu'il faut attribuer les nombreux arrêts forcés constatés hier dans la marche des tramways.

Les réserves de la ville

L'Administration municipale a fait toutes ses réserves, dès hier matin, relativement aux dégâts occasionnés dans le port Vauban par la chute des marchandises et des pans de murs.

La navigation y est devenue impossible, et il faudra, dans un temps plus ou moins éloigné, procéder au curage des bras de la Deûle qui entouraient les Docks.

On ne pourra mener à bien cette opération — au compte des compagnies d'assurances, bien entendu — qu'après construction d'un bâtardeau et assèchement du canal. Alors seulement pourront être détruits et retirés les blocs de maçonnerie qui se sont écroulés.

D'ici là, l'énorme quantité de sucre en ébullition ou, si l'on veut, de caramel, qui s'est déversée et solidifiée dans le canal, aura eu sans doute le temps de se dissoudre.

La Ville, avant de faire faire le curage, devra s'entendre, au préalable, avec le service de la Navigation, comme avec les assureurs.

Avec ceux-ci et les propriétaires des Docks la Ville devra également s'entendre, car, paraît-il, les quais intérieurs des Docks sont vendus jusqu'à fleur d'eau à la Société des Docks, mais leur partie inférieure est restée la propriété de la Ville. Or, cette partie inférieure est fortement endommagée, notamment à l'endroit où le sucre se consumait.

De son côté, la Compagnie des Tramways, qui s'alimentait d'eau au port Vauban, sera obligée de se servir, jusqu'à ce que le bassin soit nettoyé, soit de l'eau d'Emmerin, soit de l'eau de l'Arbonnoise.

LES DÉGÂTS

Le chiffre des dégâts s'est considérablement accru par suite de la destruction du magasin au sucre.

M. Lebecque père, directeur des Docks et Magasins Généraux, estime qu'ils s'élèveraient à sept millions et demi : six millions pour les marchandises et un million cinq cent mille francs pour les bâtiments.

Toutes ces pertes sont garanties par quinze Compagnies d'assurances ; les règlements des docks obligeaient ceux-ci à assurer, dès leur entrée en magasin, les marchandises qu'ils acceptaient.

La Société Générale avaient environ 2.500.000 francs de marchandises warrantées dans ces magasins.

Le nombre des commerçants lésés par ce sinistre est considérable ; parmi les plus importants l'on peut citer les Moulins de Corbeil, qui avaient pour 20.000 francs de grains ; MM. Desmarescaux, de Caestre ; Hennion, de Béthune et Merville, dont les réserves de grains étaient estimées 100.000 francs ; MM. Debayser et Jaspar, négociants en sucre, qui ont pour 500.000 francs de marchandises anéanties ; M. Guillemaud, filateur, qui n'avait pas moins de 600.000 francs de lin dans les docks incendiés.

LA CAUSE DE L'INCENDIE

La cause de l'incendie n'est pas encore connue et ne le sera sans doute jamais. C'est au rez-de-chaussée du second magasin, et non au 1er étage, comme on l'a dit, que l'incendie s'est déclaré. C'est ce

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 19 MAI

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées

ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE de 11 h 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Cejour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs
Mai	5 95	—	—	—	—	—	—	—	—
Juin	5 92 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	5 90	5 90	—	—	—	—	—	—	—
Août	5 90	5 90	—	—	5 90	—	—	—	—
Septembre	5 90	5 85	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	5 87 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	5 80	5 80	—	—	—	—	—	—	—
Décembre	5 77 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	5 77 1/2	5 77 1/2	—	—	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tendance		55.000 k.							
Ventes									

ANVERS Type B

MOIS	Précédente	ce jour
Mai	5 825	5 825
Juin	5 80	5 80
Juillet	5 775	5 775
Août	5 75	5 725
Septembre	5 725	5 725
Octobre	5 725	5 725
Novembre	5 70	5 70
Décembre	5 70	5 675
Janvier	5 675	5 65
Février	5 65	5 60
Mars	5 625	5 60
Avril	5 625	5 55
Tendance	65.00 k.	
Ventes	p. soutie	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE

MOIS	MERINOS Cote de 3 h. 15 Préséd.	MERINOS Ce jour	CROISÉS Cote de 3 h. 45 Préséd.	CROISÉS Ce jour	COTONS Cote de 4 h. 30 Préséd.	COTONS Ce jour	CAFÉS Cote de 4 h. Préséd.	CAFÉS Ce jour
Mai	176	176	197	197	68 1/8	68 3/8	44	43 75
Juin	176	176	197	197	68 1/4	68 1/2	43 75	43 50
Juillet	176	176	197	197	68 5/8	69 1/8	43 50	43 25
Août	176	176	197	197	68 7/8	69 3/8	43	42 75
Septembre	176	176	197	197	69 1/4	69 3/8	42 50	42 50
Octobre	176	176	197	197	69 1/4	69 1/2	41 75	41 75
Novembre	176	176	197	197	69 1/8	69 3/8	41 50	41 50
Décembre	176	174	193	198	69	69	41 50	41 50
Janvier	174 50	174	190	199	69	69	41 25	41 25
Février	174 50	174	197	197	69	69	41 25	41 25
Mars	174 50	174	197	197	68 7/8	68 7/8	41 25	41 25
Avril	174 50	174	197	197	68 7/8	68 7/8	—	—
Tendance	450 b.		000 b.		1.450 b.		6.000 s.	
Ventes	Calme		Calme		Facile		p. sout	

NEW-YORK

MOIS	CAFÉS Cote de 4 h. Préc.	CAFÉS Cote de 4 h. Hier
Courant	7 15	7 15
Mai-Juin	6 80	6 80
Juin-Juillet	6 60	6 60
Juillet-Août	6 15	6 15
Août-Sept.	6 10	6 10
Sept.-Oct.	5 90	5 90
Oct.-Nov.	5 90	5 90
Nov.-Déc.	5 90	5 90
Déc.-Janv.	5 90	5 90
Janv.-Fév.	5 95	5 95
Mars-Avril	6 00	6 00
Avril-Mai	6 00	6 00
Tendance	27.000 s.	
Ventes	Soutenue	

LIVERPOOL

MOIS	COTONS C. de clôture Préc.	Jour
Courant	5 69	5 74
Mai-Juin	5 69	5 74
Juin-Juillet	5 71	5 75
Juillet-Août	5 76	5 80
Août-Sept.	5 74	5 77
Sept.-Oct.	5 73	5 75
Oct.-Nov.	5 71	5 74
Nov.-Déc.	5 70	5 73
Déc.-Janv.	5 70	5 72
Janv.-Fév.	5 70	5 72
Mars-Avril	5 70	5 73
Avril-Mai	5 70	5 73
Tendance	12.000 b.	
Ventes	Soutenue	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 18.000.

MOIS	Précédt	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Mai	11.20	11.27	11.22	11.28
Juillet	10 91	10.95	....	....
Août	10.85	10.90	....	....
Octobre	10.74	10.75	10.67	10 83
Décembre	10.78	10.80	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille

Matin. — 5.000 k. à 5,90, Juillet. — 15.000 k. à 5,90, Août. — 10.000 k. à 5,85, Septembre. — 10.000 k. à 5,80, Novembre. — 5.000 k. à 5,80, Janvier. — 10.000 k. à 5,77 ½, idem.

Total : 55.000 k.

Dernier jour d'émission de filières sur Mai, le 24 courant avant 4